

**VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE**  
**L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE D'AFFICHAGE PUBLIC**  
**EN FRANÇAIS À CAMPBELLTON ET À ATHOLVILLE**



**Mémoire présenté par la SANB**  
**Section Mgr J.-A. Godbout – La Petite-Rochelle**

**Mémoire présenté le 11 janvier 2010**  
**aux Conseils municipaux de Campbellton et d'Atholville**

La Ville de Dieppe a donné un élan important au dossier de l’affichage en français au Nouveau-Brunswick. En proposant d’adopter un arrêté municipal réglementant l’affichage, arrêté qui rend obligatoire l’emploi du français dans les enseignes commerciales, cette municipalité vise à établir un plus grand respect de la langue française dans cette ville acadienne du Nouveau-Brunswick. La Ville de Dieppe contribue ainsi à faire progresser la réalisation de l’égalité réelle que réclame la population acadienne du Nouveau-Brunswick.

Voilà ce qui motive la SANB, section Mgr J.-A. Godbout – La Petite-Rochelle à proposer aux Conseils municipaux de la Ville de Campbellton et du Village d’Atholville l’adoption d’une réglementation qui fera la juste part à la langue française dans l’affichage commercial.

La Ville de Campbellton et le Village d’Atholville n’ont rien à craindre d’une politique rendant obligatoire l’emploi du français dans l’affichage commercial puisque la majorité de la population de ces deux municipalités est de langue française.

Selon de recensement de 2006, voici les statistiques sociolinguistiques pour les deux communautés :

### **Cité de Campbellton**

<b>Population selon la langue maternelle, Recensement de 2006</b>	
Population totale	6 970
Français seulement	3 870
Anglais seulement	2 840
Anglais et français	125
Autres langues	130

### **Village d’Atholville**

<b>Population selon la langue maternelle, Recensement de 2006</b>	
Population totale	1 265
Français seulement	905
Anglais seulement	305
Anglais et français	50
Autres langues	10

La Ville de Campbellton et le Village d’Atholville constituent des centres de service pour une grande partie de la population de la Baie des Chaleurs, à savoir le Restigouche et la Gaspésie, deux territoires dont la population est majoritairement francophone.

### Comté de Restigouche

<b>Population selon la langue maternelle, Recensement de 2006</b>	
Population totale	33 045
Français seulement	21 030
Anglais seulement	11 175
Anglais et français	425
Autres langues	415

### Municipalité régionale du comté d'Avignon (L'Ascension à Maria)

<b>Population selon la langue maternelle, Recensement de 2006</b>	
Population totale	14 415
Français seulement	11 955
Anglais seulement	1 685
Anglais et français	60
Autres langues	715

### Municipalité régionale du comté de Bonaventure (Casapédia-St-Jules à Shigawake)

<b>Population selon la langue maternelle, Recensement de 2006</b>	
Population totale	17 725
Français seulement	14 665
Anglais seulement	2 795
Anglais et français	70
Autres langues	200

La majorité francophone est sans équivoque.

D'autre part, le visage français du Restigouche s'affirme de plus en plus comme en font foi : le succès que connaissent nos radios communautaires (CIEU-FM et CIMS-FM), la parution du journal L'Étoile du Restigouche, la projection de films en français au Cinéma Figaro, et la liste est longue. De plus, nombre de nos PME sont dirigées par des entrepreneurs et entrepreneures francophones, ce qui atteste des progrès constants de la langue française.

Pourtant, l'assimilation se poursuit dans la communauté acadienne du Restigouche. La SANB, section Mgr J.-A. Godbout – La Petite-Rochelle a l'intention ferme de mettre fin à ce fléau. C'est pour cela que nous demandons aux Conseils municipaux de Campbellton et d'Atholville d'adopter une politique portant sur l'affichage commercial en français. En agissant de la sorte, nos élus municipaux contribueront à fonder l'égalité réelle des communautés acadienne et anglophone du Restigouche. L'adoption d'une politique d'affichage en français signifie que le français est une langue aussi importante que ne l'est l'Anglais et que, pour cette raison, elle mérite un égal respect.

## **LA JURIDICTION DE LA VILLE DE CAMPBELLTON ET DU VILLAGE D'ATHOLVILLE**

En vertu de la Loi des municipalités du Nouveau-Brunswick, les conseils municipaux sont habilités à légiférer au chapitre de la langue.

Aussi les Conseils municipaux de Campbellton et d'Atholville ont une excellente occasion d'adopter une mesure concrète qui confirme le statut du Nouveau-Brunswick et du Canada comme province et comme pays bilingues. Les Conseils municipaux peuvent ainsi affirmer qu'ils cherchent à contribuer à la réalisation de l'égalité réelle des communautés acadienne et anglophone de notre province.

### **LES PRÉCÉDENTS AILLEURS AU CANADA**

Le Québec a déjà reconnu l'importance d'adopter une loi visant à affirmer le Français sur son territoire. Prochainement, la Ville de Dieppe adoptera un arrêté qui proclamera le Français comme langue d'affichage (avec l'Anglais).

Si la Ville de Dieppe donne le ton en matière d'affichage en Français, il est certain que d'autres municipalités du Nouveau-Brunswick adopteront sous peu une réglementation semblable. À titre d'exemple, la Ville de Moncton se penche actuellement sur cette question. On constate donc que les mentalités évoluent en rapport avec l'importance de faire une place plus grande à la langue française dans l'affichage commercial.

La Ville de Campbellton et le Village d'Atholville peuvent s'appuyer sur les précédents établis par d'autres municipalités canadiennes qui ont adopté des arrêtés au plan linguistique. C'est le cas des municipalités franco-ontariennes de Clarence-Rockland et de La Nation. Le canton de Russell dans l'Est de l'Ontario a également adopté un règlement en matière d'affichage.

Le territoire du Nunavut a décrété l'Inuktituk, l'Anglais et le Français comme langues officielles.

Ainsi, l'adoption d'une politique linguistique par la Ville de Campbellton et par le Village d'Atholville devrait être une simple formalité visant à rendre égaux le Français et l'Anglais dans l'affichage commercial.

## **DESCRIPTION DE L’AFFICHAGE COMMERCIAL EN FRANÇAIS**

Par affichage commercial, on entend toute enseigne commerciale s'adressant au public, que celle-ci soit placée à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement.

Un tel écriteau peut prendre diverses formes : tube fluorescent, bannière sur la devanture d'un commerce, texte peint dans la vitrine d'un établissement, affiche imprimée dans le hall d'une entreprise, message écrit à la main sur un panneau temporaire, etc.

En vertu de la réglementation proposée, il y a obligation d'employer le Français dans l'affichage commercial. L'emploi de toute autre langue est permise pourvu que le Français y figure de façon nettement égale.

## **DEMANDE DE LA SANB AU NOM DE LA POPULATION ACADIENNE ET FRANCOPHONE DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

La SANB, section Mgr J.-A. Godbout – La Petite-Rochelle, demande à la Ville de Campbellton et au Village d'Atholville de promulguer un arrêté municipal qui stipulera, entre autres que :

Attendu que la Ville de Campbellton et le Village d'Atholville sont d'importants centres de service pour la population de la Baie des Chaleurs;

Attendu que la majorité de la population de ce territoire est de langue française;

Attendu que la Ville de Campbellton et le Village d'Atholville peuvent adopter des mesures concrètes pour affirmer l'importance et la vitalité de la langue française au Restigouche;

Attendu qu'une telle mesure donnera également un visage français au Restigouche, visage qui correspond à la réalité démographique du territoire;

Alors, la Ville de Campbellton et le Village d'Atholville décrètent :

- l'obligation de l'emploi du Français dans l'affichage commercial sis dans les limites de la Ville de Campbellton et du Village d'Atholville et ce, sans préjugé pour toute autre langue;
- les intimés auront un délai de quatre (4) ans pour se plier à l'arrêté municipal.

La Ville de Campbellton et le Village d'Atholville peuvent ainsi contribuer à fonder l'égalité réelle des deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick. La SANB, section Mgr J.-A. Godbout – La Petite-Rochelle, souhaite vivement que ces deux municipalités relèveront le défi.

Merci.



**SANB**

*Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*

**VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE**